

150 -

PROCÉDÉS
DE
L'Assemblée des Electeurs
DU COMTÉ DE MONTREAL.
Tenue à Saint Laurent le 15 Mai 1837.

Imprime' par ordre du Comite' central et permanent
du Comte' de Montreal.

Conformément à un avis publié dans les journaux de cette ville, et lu aux portes des Eglises des différentes paroisses une assemblée nombreuse et très respectable des électeurs du comté de Montreal fut tenue lundi, le 15 mai 1837, à St. Laurent, *chef-lieu*, pour prendre en considération les mesures coercitives proposées par le ministère à la chambre des communes le 6 mars dernier, et pour aviser aux moyens de protéger les droits et les libertés du peuple de cette province contre l'agression projetée. A onze heures et demie on ouvrit l'assemblée, et sur une motion à cet effet :

LOUIS ROY PORTELANCE, écuyer, fut appelé au fauteuil, et CHEVALIER DE LORIMIER, écuyer, N. P., fut nommé Secrétaire.

L'honorable LOUIS JOSEPH PAPINEAU vint alors en avant et reçut l'accueil le plus cordial et le plus flatteur.

Après son discours et ceux des MM. Cherrier, Jobin, Lachapelle, le Dr. Valois, J. Bell, J. A. Gagnon et le Dr. O'Callaghan, les Résolutions suivantes furent dûment proposées et agréées dans l'ordre ci-après :—

Sur motion de M. *Paschal Persillier Lachapelle*, de la Côte des Neiges, secondé par M. *Joseph Binette*, de Ste. Geneviève.

Résolu,—1. Que les résolutions soumises au nom du ministère anglais par lord John Russell le 6 mars dernier, dans

les communes de la métropole, détruisent de fait les droits et les libertés du peuple de cette province, droits et libertés que nous regardons comme les droits de naissance du citoyen anglais solennellement proclamés par l'acte déclaratoire de la 18e Geo. III ; que cette violation est d'autant plus odieuse qu'elle est accompagnée de l'aveu de la justice des plaintes du pays quant à la constitution vicieuse du conseil législatif, l'un des principaux motifs qui ont forcé la Représentation de cette colonie à refuser les subsides afin d'obtenir la réparation de ce grief, source première de tous les abus qui pèsent sur cette province.

Sur motion d'*André Jobin*, écuyer, M. P. P. secondé par C. S. *Cherrier*, *écr.* M. P. P.

Résolu,—2. Que le peuple de cette province avait lieu de s'attendre par le rappel du ci-devant gouverneur en chef, que son successeur suivrait une politique plus juste, plus libérale et plus franche : qu'il a été trompé dans cette attente en voyant le vieux système de déception et d'intrigues accompagner tous les actes de la présente administration : que tout ce qu'il y a d'injuste et d'atroce dans le plan de coercition projeté par le ministère anglais est de la suggestion du gouverneur actuel et de ses associés qui, se donnant comme missionnaires de paix et de conciliation, n'ont employé ce moyen que pour mieux décevoir et qui dans le tems même

où ils faisaient des promesses de larges réformes sollicitaient l'intervention du parlement impérial afin que par l'exercice de la force il nous ravit nos droits.

Sur motion du Capt. *Stanislas David*, du Sault-au-Récollet, secondé par Mr. *François Tavernier*, de Montréal.

Résolu,—3. Que quand nous avons demandé l'intervention du parlement impérial pour le bon gouvernement de cette province, nous ne l'avons fait qu'en exprimant le sens dans lequel il devait nous accorder des réformes voulues par la grande majorité des habitans du pays : que ce ne sont pas d'après des vues européennes ou des recommandations d'individus étrangers au pays et à son état social que nos institutions politiques doivent être changées, mais seulement d'après nos vœux et les recommandations exprimées par nos représentans librement élus et seuls compétens à connaître des besoins qu'ils partagent avec nous et à réformer des institutions dont ils sentent comme nous les funestes effets : que nous répudions d'avance les faibles palliatifs que l'on prétend apporter à des maux dont on laisse subsister la source et que nous persistons à demander, par l'extension du système électif, des institutions analogues à celles des ci-devant colonies de la Nouvelle-Angleterre, comme les seules qui conviennent à notre état de société et les seules qui puissent faire cesser en Canada d'odieuses distinctions nationales que nous répudions, et comme les seules qui puissent y servir de base à un bon gouvernement.

Sur motion de Mr. *Joseph Labelle*, de la Longue Pointe, secondé par Mr. *François Quenneville*, de St. Laurent.

Résolu,—4. Que la politique astucieuse suivie par Archibald comte de Gosford, jointe aux mesures tyranniques proposées par le ministère et soutenues par une majorité dans la chambre des communes, ôte tout espoir aux colons d'attendre aucune justice de la métropole tant que des hommes de principes plus justes et libéraux n'auront pas la direction des conseils de l'Etat : et qu'en conséquence nous prions nos représentans, nos concitoyens des autres comtés de la province, nos frères colons des provinces voisines, de ne plus

suivre la routine avilissante de demander au roi, aux lords et à leurs vassaux dans la chambre des communes, cette justice que nous n'avons attendue de leur part, qu'alors que nous ne les connaissons point.

Sur motion du Dr. *Valois*, J. P. de la Pointe Claire secondé par Mr. *Ludger Duvernay*, de Montréal.

Résolu,—5. Que dans les circonstances actuelles, il est urgent de recourir en premier lieu à quelques moyens de paralyser l'attaque dirigée contre nos droits et nos libertés, en tarissant la source du revenu que les mesures du ministère ont pour but de nous dérober.

Sur motion de Mr. *Urbain Desrochers*, de la Pointe-aux-Trembles, secondé par Mr. *Rémi Lecavalier*.

Résolu,—6. Que le revenu dont nos oppresseurs veulent inconstitutionnellement s'emparer se prélève principalement sur les rums et eaux de vie, sur les vins, les thés, les sucres et les tabacs régulièrement importés et payant des droits d'entrée aux douanes ; que le bonheur public et privé serait grandement promu par l'abstinence des vins et des spiritueux et que nous la recommandons fortement à nos concitoyens :—Qu'en second lieu nous recommandons à ceux qui ne souscriront pas à l'abstinence absolue de ces articles de ne faire usage que de ceux qui seront manufacturés dans ce pays. Et en 3e. lieu, quant à ceux qu'ils ne pourraient se procurer du crû du pays, de faire usage de ceux-là seulement qui auront été importés en contrebande des Etats-Unis.

Sur motion du Capt. *J. Bte. Cadieux*, de la Pointe-aux-Trembles, secondé par Mr. *François Malo*, de la même place.

Résolu,—7. Qu'une autre grande partie du revenu provincial se prélève par un droit de deux et demi pour cent perçu sur les marchandises manufacturées dans le royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, à leur entrée dans les ports de cette province et qu'une grande partie des produits de cette nature surtout dans les manufactures de lainages, toiles et cotons peuvent se fabriquer dans ce pays ou se tirer des Etats-Unis : que nous engageons et que nous recommandons à nos citoyens de faire usage de ceux-ci de préférence,

sur tout dans le cas où nous saurons que de tels articles auront été fabriqués dans ce pays ou importés en contrebande : que nous encouragerons surtout l'établissement de manufactures dans cette province et que nous regarderons comme méritant bien du pays ceux qui établiront ou encourageront les dites manufactures : que nous ne prenons pas ce parti en haine du peuple anglais que nous respectons, et que nous remercions de la sympathie qu'il manifeste pour ses frères Canadiens opprimés ; mais que nous le prenons en haine des injustices que nous font éprouver ses aristocraties whig et tory et pour l'intéresser à briser le sceptre de fer de ses oppresseurs et des nôtres.

Sur motion de *P. P. Lachapelle* fils, écr. *J. P.* secondé par *Mr. Joseph Cardinal*, de la Côte des Neiges.

Résolu.—8. Que tandis que nous n'avons que des injustices à attendre d'au-delà des mers, nous pouvons les voir très adoucies et peut-être entièrement rendues illusoires en s'attachant à cultiver des communications fréquentes et amicales avec nos heureux et industrieux voisins des Etats-Unis d'Amérique : que rien ne peut plus prochainement conduire à la prospérité du pays que l'extension de notre commerce avec eux et qu'en conséquence la requête sagement adoptée par les réformistes du Haut-Canada à une époque récente, soit proposée à l'acceptation générale du peuple de cette province pour être présentée au congrès des libres et heureux Etats-Unis d'Amérique, dans sa prochaine session.

Sur motion du *Capt. Dubreuil*, de la Longue Pointe, secondé par le *Capt. Joseph Monarque*, de la Rivière des Prairies.

Résolu.—9. Que dans le cas où les mesures inconstitutionnelles proposées par le ministère seraient adoptées, cette assemblée espère que la Représentation du pays ne s'avilira jamais au point de sanctionner de telles usurpations en votant des subsides aussi long-temps que justice sera refusée au pays.

Sur motion de *Mr. Joshua Bell*, secondé par *Mr. Simon Valois*.

Résolu.—10. Que la reconnaissance la plus vive est due par les habitans de tou-

tes les Colonies Anglaises et les remerciemens les plus sincères sont faits par cette Assemblée à l'éloquente et vertueuse Minorité qui dans les Chambre des Communes a vraiment prouvé que son amour de la justice embrassait l'empire dans toute son étendue et lui ferait respecter les droits de l'homme en société et ceux des colonies britanniques en particulier :

Que nous saisissons également cette occasion pour exprimer nos remerciemens à l'Association des Industriels de Londres et aux autres réformistes anglais qui ont élevé la voix en faveur d'une colonie opprimée et qui ont compris qu'en foulant aux pieds nos droits et nos libertés c'était établir un antécédant dangereux pour servir à attaquer les mêmes droits et les mêmes libertés du peuple anglais : que nous sommes sensibles à leur sympathie (que nous apprécions vivement) ainsi qu'à celle de nos frères réformistes de Toronto qui ont aussi protesté contre la violation de nos droits communs.

Sur motion de *J. A. Gagnon*, écuyer, *J. P.* secondé par *Mr. Fleury Saint Jean*.

Résolu.—11. Que nous applaudissons aux efforts de nos frères colons et réformistes de la Nouvelle-Ecosse dont la Représentation vient de demander l'introduction du principe électif dans le conseil formant partie de leur législation ; un gouvernement responsable aux communes de la colonie et le contrôle du peuple sur tous les revenus publics et autres réformes dans l'intérêt général : que ces demandes et leurs plaintes ont pour source le très mauvais et le même système de gouvernement qui a fait le sujet de mêmes plaintes de notre part depuis long-temps : que nous sommes prêts à secondar les efforts des réformistes de la Nouvelle-Ecosse et co-opérer avec eux.

Sur motion de *M. P. Letourneux*, des Tanneries, secondé par *M. Francis Léonard* et *M. -Pierre Verdon* de St Laurent.

Résolu.—12.—Que dans le moment de crise actuelle pour les libertés de ces colonies, il est urgent pour le peuple de cette province de prendre d'autres mesures pour la protection de leurs droits constitutionnels et que dans cette vue nous recommandons à nos frères réfor-

miste d'élire des délégués pour une Convention générale (dont les membres de la chambre d'assemblée et ceux du conseil législatif approuvant et appuyant les assemblées Anti-Coëscitives de comtés qui se tiennent maintenant ou qui se tiendront ci-après, seront membres *ex-officio*) qui sera tenue dans le cours de l'été prochain à quelque lieu central et convenable; Et que la dite convention pourrait, dans notre opinion, en addition aux membres ci-dessus *ex-officio*, être composée de délégués des divers comtés, et bourgs dans une proportion double du nombre de représentans élus par eux pour la chambre d'assemblée et que:—MM Dr. Valois, E. R. Fabre, George Watson, Louis Roy Portelance, Peter Dunn, Urbain Desrochers, Thos M'Naughton, P.P. Lachapelle, Stanislas David, John Dillon, J. Bell, Jos. Ant Gagnon et Joseph Letourneau, soient élus pour représenter la Cité et le Comité de Montréal dans ladite *Convention générale*.

Sur motion de Mr *John Dillon*, de la Longue Pointe, secondé par M. *Louis Verdon*, de St. Laurent.

Résolu, 13—Qu'il soit maintenant nommé un Comité Permanent (avec pouvoir d'ajouter à son nombre) pour veiller aux intérêts politiques de ce comté, pour correspondre avec les autres comtés dans cette province et dans les provinces britanniques, pour adopter telles mesures qui, de temps à autre, leur paraîtront nécessaires pour protéger nos droits et avancer la cause du bon gouvernement dans ces colonies et pour mettre à effet autant qu'il sera en son pouvoir, les diverses recommandations, suggestions et résolutions agréées par cette assemblée.

Que les personnes suivantes composent le dit comité :

MM. P.P. Lachapelle, *Côte des neiges*; Joseph Binet, *Ste. Geneviève*; Capt. Stanislas David, *Sault-au-Récollet*; François Tavernier, *Montréal*; Joseph Labelle, *Pointe Claire*; Ludger Duvernay, *Montréal*; Urbain Desro-

chers, *Pointe aux Trembles*; Rémi LeCavelier, *St. Laurent*; Capt. J Bte Cadieux, *Pointe aux Trembles*; François Malo, *Pointe aux trembles*; P.P. Lachapelle J. P. jeune, *Lachine*; Capt. Dubreuil, *Pointe aux Trembles*; Joseph Monarque *Rivière des prairies*; Joshua Bell, *Montréal*; Simon Valois, *Montréal*; Joseph Ant. Gagnon J.P; *Montréal*; Fleuri St. Jean, *Montréal*; Joseph Letourneau, *Tanneries*; François Léonard, *St. Laurent*; John Dillon, *Longue Pointe*; Louis Verdon, *St. Laurent*; J Bte Malo, *Lachine*; Ls. Marteau, *St. Laurent*; Gab. Valois, *Pointe Claire*; François Christin dit St Amour, Joseph Christin dit St. Amour, Capt Paul Côté, *Rivière des Prairies*; Joseph Bruyère, *Pointe aux trembles*; J. Bte. Lapière, *Sault au Récollet*; Amable Désautels, *Sault au Récollet*; Pierre Vannier, *Sault aux Récollets*; Simon Thimens, *Sault au Récollet*; Charles Faquener, *Sault au Récollet*; François Ricard, *Montréal*; John Hale, Ed. R. Fabre, Peter Even, Thos. McNaughton, John Armstrong, Séraphim Gauthier et Chamilly de Lorimier, *Montréal*; Guillaume LeCavelier, *St. Laurent*; Olivier Dumouchel, *St. Laurent*; J. Bte. Quesnels (fils de Joseph) *Lachine*; Nicholas Lefebvre, *Lachine*; Pierre Giroux et François Groux de *St. Laurent*.

Les membres suivans furent ajoutés à la réunion du Comité le 23 Mai 1837:

Les membres de la chambre d'assemblée et du conseil législatif approuvant les résolutions adoptées par le Comité de Montréal le 15 courant ainsi que les membres des différens Comités nommés par les autres Comtés et les Messieurs suivans:

MM. Joseph Laporte, Paschal Brouquette, Joseph Blais, François Monnette, Louis Brouquette, Joseph Brouquette, Bonaventure et Charles Brouquette, de la Pointe aux trembles, Jean Bte. Lenoir dit Rolland et Hugues Lenoir dit Rolland, Pierre Cadieux de Montréal et Ls. Roy de Lachine,

DISCOURS

DE

L'HON. L. J. PAPINEAU

*Prononcé à l'assemblée du Comté de Montréal, tenue à
Saint Laurent le 15 Mai 1837.*

Concitoyens,

Nous sommes réunis dans des circonstances pénibles, mais qui offrent l'avantage de vous faire distinguer vos vrais d'avec vos faux amis, ceux qui le sont pour un tems, de ceux qui le sont pour toujours. Nous sommes en lutte avec les anciens ennemis du pays. Le gouverneur, les deux conseils, les juges, la majorité des autres fonctionnaires publics, leurs créatures et leurs suppôts que vos représentans ont dénoncés depuis longtemps comme formant une faction corrompue, hostile aux droits du peuple, et mue par l'intérêt seul à soutenir un système de gouvernement vicieux. Cela n'est pas inquiétant. Cette faction quand elle agira seule est aux abois. Elle a la même volonté qu'elle a toujours eue de nuire, mais elle n'a plus le même pouvoir de le faire. C'est toujours une bête malfaisante, qui aime à mordre et à déchirer, mais qui ne peut que rugir, parce que vous lui avez rogné les griffes et limé les dents. (*Applaudissemens.*)

Pour eux les tems sont changés, jugez de leur différence. Il y a quelques années lorsque votre ancien représentant, toujours fidèle à vos intérêts et que vous venez de choisir pour présider cette assemblée, vous servait au parlement, lorsque bientôt après lui j'entrais dans la vie publique en 1810, un mauvais gouverneur jetait les représentans en prison; depuis ce tems les représentans ont chassé les mauvais gouverneurs. Autrefois, pour gouverner et mettre à l'abri des plaintes de l'Assemblée les bas courtisans ses complices, le tyran Craig était obligé de se montrer, pour faire peur, comme bien plus méchant qu'il n'était. Il n'a pas réussi à faire peur. Le peuple s'est moqué de lui, et des proclamations royales, des mandemens et des

sermons déplacés, arrachés par surprise, et fulminés pour le frapper de terreur. Aujourd'hui pour gouverner, et mettre les bas courtisans ses complices à l'abri de la punition que leur a justement infligée l'Assemblée, le gouverneur est obligé de se montrer larroyant pour faire pitié, et de se donner pour bien meilleur qu'il n'est en réalité. Il s'est fait humble et cerassant pour tromper. Le miel, sur les lèvres, le fiel dans le cœur, il a fait plus de mal par ses artifices, que ses prédécesseurs n'en ont fait par leurs violences; néanmoins le mal n'est pas consommé, et ses artifices sont usés. La publication de ses instructions qu'il avait mutilées et mésinterprétées; la publication des rapports, dans lesquels l'on admet que cette ruse lui était nécessaire pour qu'il put débiter dans son administration avec quelque chance de succès, ont fait tomber le masque. Il peut acheter quelques traîtres, il ne peut plus tromper des patriotes. Et comme dans un pays honnête le nombre des lâches qui sont en vente et à l'encan ne peut pas être considérable, ils ne sont pas à craindre. La circonstance nouvelle dont nos perpétuels ennemis vont vouloir tirer avantage, c'est que le parlement britannique prend parti contre nous. C'est que le ministre ne comptant pour rien les justes plaintes du peuple, n'a de sensibilité et de prédilections que pour des employés corrompus; qu'il veut voler votre argent pour payer vos serviteurs que vos représentans ont refusé de payer parce que d'après l'avis de cette autorité compétente ils ont été paresseux, infidèles, incapables; qu'ils ont voulu renvoyer de votre service parce qu'ils vous faisaient du tort; qui insolemment sont restés chez vous malgré vous, et qui, lorsque

vous leur refusez un salaire qu'ils n'ont pas gagné, s'associent avec des voleurs étrangers pour vous dérober. Cette difficulté est grande, mais elle n'est pas insurmontable. Ce parlement tout puissant, les Américains l'ont glorieusement battu, il y a quelque années. C'est un spectacle consolateur pour les peuples que de se reporter à l'époque de 1774; d'applaudir aux efforts vertueux et au succès complet qui fut opposé à la même tentative qui est commencée contre vous. Ce parlement tout puissant, son injustice nous a déjà mis en lute avec lui, et notre résistance constitutionnelle l'a déjà arrêté. En 1822 le ministère s'était montré un instrument oppresseur entre les mains de la faction officielle du Canada, et les communes s'étaient montrées, les dociles esclaves du ministre en l'appuyant dans sa tentative d'union des deux provinces par une très grande majorité. Le ministère Melbourne est également l'instrument oppresseur que fait jouer à son service la même faction officielle et tory du Canada, et la grande majorité des communes dans une question coloniale qu'elles comprennent peu et à laquelle elles n'attachent aucun intérêt, est encore la tourbe docile qui marche comme le ministre la pousse. Les temps d'épreuve sont arrivés; ces temps sont d'une grande utilité au public. Ils lui apprennent à distinguer ceux qui sont patriotes aux jours sereins, mais que le premier jour d'orage disperse; ceux qui sont patriotes quand il n'y a pas de sacrifices à faire, de ceux qui le sont au tems des sacrifices; ceux dont tout le mérite consiste à crier: *Huzza*, nous sommes avec la majorité, mais si elle ne réussit pas bien vite, nous tiendrons à l'écart et tranquilles, et ceux qui disent: dans la bonne et dans la mauvaise fortune, nous sommes pour le peuple; s'il est maltraité nous ne nous tiendrons pas à l'écart; nous ne serons pas tranquilles, nous le défendrons à tout risque: nous sommes pour les principes, et s'ils sont violés nous les maintiendrons contre quelque autorité que ce soit, tant que nos cœurs battent; tant que nos bouches pourront proclamer la vérité pourront exhaler la plainte et le reproche. (*Applaudissemens*)

Vous comprenez l'importance du sujet qui nous réunit. Nous ne sommes pas ici pour nous livrer à des élans d'une juste indignation, à de brulants appels à la vengeance et

aux passions, qui ne seraient que trop justifiables; nous sommes pour discourir ensemble, familièrement, sans réserve ni réticence, sans dissimulation ni ménagement pour des hommes pervers et des mesures iniques; pour nous occuper de nos communs intérêts; pour mesurer quelle est l'étendue du mal que l'on nous veut faire; quels en sont les odieux auteurs; quels obstacles nous pouvons opposer, quelle punition nous leur devons infliger.

L'étendue du mal que l'on nous veut faire, c'est l'insulte et le mépris avec lesquels un gouvernement persécuteur repousse toutes et chacune des réformes que vous avez demandées! c'est de vous préparer un avenir plus mauvais que ne l'a été un passé déjà insupportable: c'est enfin de vous voler, de vous arracher le fruit de vos sueurs et de vos travaux pour soudoyer et rendre plus insolents vos serviteurs, dont vous n'avez déjà que trop de raisons de vous plaindre. (*C'est vraie.*)

Dans tous les temps, les Anglais, depuis qu'ils ont le système représentatif, ont professé la doctrine, et l'ont scellée de leur sang, que leurs rois et leurs officiers n'avaient droit à recevoir aucun autre salaire, aucun autre subside, que ceux auxquels ils auraient donné leur libre consentement exprimé par leurs représentants. Ils ont toujours cru qu'il était également juste de tirer l'épée contre celui qui violait la loi, en cherchant à briser la porte de leur maison pour les dérober, et contre ceux qui violaient la loi en cherchant à briser les portes du dépôt de l'argent public, dont ils avaient remis les clés à leurs représentants. Dans cette juste et légitime défense de leurs propriétés, ils ont quelquefois chassé du royaume les gouvernans qui violaient des droits aussi chers quelquefois ils leur ont tranché la tête. Tout cela était pour établir un droit que lord Russuell à l'instigation de lord Gosford s'appête à violer à notre égard. L'histoire nous dit que les Anglais ont bien fait de haïr leurs oppresseurs jusqu'à les emprisonner à les chasser, à les tuer; nous ferions donc bien de haïr les nôtres jusqu'à les prier au moins pour leur honneur et notre bonheur de faire voile au plus vite.

Les électeurs de ce comté ont presque toujours bien rempli leur devoir: vous le remplissiez en choisissant pour votre représentant il y a près de quarante ans, un homme aussi ferme et intègre que l'est notre respectable

président, et depuis lui presque toujours des hommes qui tels que ceux qui vous représentent aujourd'hui, lui ont ressemblé. Si quelquesfois il y a eu erreur, si des candidats sont venus au hustings avec des protestations de dévouement si plausibles que vous avez été tentés de les choisir sur parole, et que plus tard vous ayez aperçu de la différence entre leurs promesses et leur conduite, vous n'avez pas été lents à en faire justice. Vous avez vu que toujours celui qui se rapprochait des gouverneurs s'éloignait du peuple, parce que les gouverneurs ont tous eu la manie de se placer en une opposition inconstitutionnelle contre la majorité de la chambre. Ils ont tous voulu être les maîtres, quand ils ne sont que les serviteurs; nous parquer et nous pousser quand ils doivent nous suivre. Aucun d'eux n'est jamais venu, aucun d'eux ne viendra jamais, pour s'intéresser vivement à votre bien-être, mais bien pour avancer le sien. Ils voient bien vite que la plupart des employés publics leurs ressemblent si fort sous ce rapport, qu'ils ne sont jamais longtemps sans devenir bons amis et faire cause commune contre vous et vos représentants. Sous ce point de vue le dernier venu, n'est pas meilleur que ses devanciers. Tout le mal plus grand que par le passé, dont vous menace maintenant le ministre, le gouverneur actuel l'a conseillé. Il a même demandé que l'on vous en fit beaucoup plus, mais le ministre ne seconde pas pleinement son ardeur à vous nuire, et ne propose pas l'abolition sollicitée du statut de la 1^{ère} année de Guillaume quatre. Il y a des hommes qui ont ci-devant soutenu la cause du pays contre tous les autres gouverneurs, qui leur ont fait la guerre pour de beaucoup moindres fautes et qui, déserteurs de la cause du peuple, sont aujourd'hui, aux pieds de lord Gosford et trouvent bon chez lui ce qu'ils ont trouvé mauvais chez ses prédécesseurs. Tant qu'ils n'avaient que ses belles paroles et ses fausses promesses, on pouvait leur pardonner leur erreur, mais depuis que ses écrits plus forts que ses propos sont connus, il faut avoir une aussi forte dose d'amour propre, pour ne pas revenir d'un aussi étrange aveuglement, qu'une faible dose d'amour du pays.

Les autres gouverneurs ont comme celui-ci violé le dépôt du revenu public. Ils le faisaient avec quelque gêne par la crainte vague, quoiqu'éloignée d'accusation, par les

communes. Celui-ci travaille à renverser cette dernière et faible barrière à la rapacité de ceux qui laisseront comme lui, leur pays, leur famille, leurs plaisirs, pour l'amour de vous, diront-ils, pour l'amour de votre argent, vous dis-je. Il ne restera plus aucun frein à l'impudeur avec laquelle les gouverneurs se sont presque tous montrés comme des aventuriers nécessaires, par leur hardiesse à violer la loi pour se payer leurs appointements en les dérochant. Je ne connais pas un autre pays où un pareil crime se soit jamais continué aussi longtemps avec impunité. La morale publique est outragée et perdue, si les hommes honnêtes ne flétrissent pas par leur mépris fixe et ouvert, n'isolent pas par leur détermination de n'avoir avec eux aucun rapport même de civilité; ne dénoncent pas comme ennemis du Canada, tous ceux qui, du premier au dernier, du gouverneur au concétable, recevront l'argent du pays, d'après la disposition, soit d'un statut anglais, soit de toute autre autorité que celle de vos représentants.

L'argent qu'a pris lord Gosford, l'argent qu'il fait prendre par l'entremise de lord Russell, l'argent que celui-ci ne lui permet pas de prendre quoiqu'il ait demandé de le faire, sont des motifs pour lesquels si vous avez eu raison de haïr une fois Dalhousie et Aylmer, vous aurez trois fois raison de haïr Gosford; pour lesquels, si vous avez accusé ceux là avec assez d'unanimité, de force, et de persévérance, pour vous en voir délivrés après de longues années de souffrances, vous devez accuser celui-ci avec assez d'unanimité, de force et de persévérance pour vous en voir délivrés sous un court délai. Et déjà en effet il aurait dû laisser la province depuis longtemps, s'il y avait eu franchise et fixité dans la déclaration qu'il répétait à tous venants, lors de son arrivée, que s'il ne gagnait pas la confiance du pays, s'il n'y effectuait pas de grandes réformes, s'il ne faisait pas renaitre le contentement, il n'attendrait pas l'arrivée d'une frégate pour mettre à la voile, mais se jetterait dans le premier vaisseau marchand qui laisserait Québec. L'espérance est vivace chez cet homme, s'il imagine que les mesquines réformes qu'il a, disent des flatteurs, la bonne intention de tenter, quand il sortira de sa longue léthargie, seront propres à lui mériter de grandes actions de grâces. Nous connaissons le mal positif qu'il a fait, par les réponses de lord Russell à

nos demandes de réforme ; le bien qu'il mé- dite est encore un impénétrable mystère ou une fiction gratuite.

Vous avez demandé dans la proportion de 90,000 contre 10,000 signataires que le conseil législatif fut électif ; non, dit l'écho de lord Gosford ; que le conseil exécutif fut responsable aux communes du pays ; non, qu'un tribunal digne de la confiance publique connût des malversations des juges et autres employés prévaricateurs ; non, que les usurpations du parlement britannique par ses actes de législation interne pour nous, fussent réparés par l'abrogation de ces actes ; non. J'en aurais jusqu'à demain à détailler ainsi toutes vos justes demandes, et tous les refus que la haine et l'intrigue vous ont préparés, par l'en- tremise de la plus inutile commission qui ait jamais été imaginée. Eh bien ! tous ces re- fus injustes changent-ils votre volonté d'avoir ces réformes ? Non. Donnent-ils à l'homme qui les a conseillés des titres à notre estime, à notre argent ? Non. Quand il par- tira qu'emportera-t-il donc, notre argent ? Oui ; notre bonne opinion ? Non. Il y a long- temps qu'il prévoit que telle sera l'issue d'une administration qui dans sa première an- née, avait déjà produit pour vous plus de fruits amers, pour lui plus d'humiliations, que n'en a dévorées son odieux prédécesseur pendant toute la durée de la sienne. Il les a reçues à pleines mains et de tous les partis et de toutes les nuances d'opinion. Pour la part du peuple, il a laissé périr dans le conseil législatif des bonnes lois en foule, sans le plus léger effort pour les préserver. Vous avez connaissance de ses longues lamentati- ons, de ses cuisants chagrins, de ses injustes reproches à vos représentants, parce qu'ils n'ont point donné votre argent à lui ni aux autres employés qu'ils jugeaient ne pas le mériter. L'on ne peut avoir d'entrailles de mère plus tendres et plus brûlantes, d'exquise sensibilité, pour la gêne de la horde officielle, ni de cœur plus glacé aux souffrances du peuple. Y a-t-il parmi nous tois un seul homme, qui ait quelque connaissance qu'il soit jamais échappé des lèvres de lord Gos- ford, l'expression du plus faible regret, du plus léger reproche, sur le refus inconstitution- nel du conseil législatif du bill d'appropriati- on de quarante mille louis pour l'avancement de l'éducation primaire ? Non. Un senti- ment de haine effrénée, de persécution bru-

tales, et d'ignorance la plus abrutissante, sa- turent les têtes, ulcèrent les cœurs de ceux qui ont pu se résoudre à fermer les écoles à quarante mille enfans assidus à s'y rendre, et disposés à en profiter. Exécration à jamais pour les détestables persécuteurs du peuple, qui lui ont fait ce mal irréparable ! Gos- ford et ses associés sont leurs confédérés. Pas un mot d'improbation contre cette énorme in- justice, qui pèse, non sur le luxe de quel- ques officiels trop chèrement rétribués, mais sur un peuple tout entier ; sur l'une des pre- mières nécessités des classes industrielles. Au contraire, dans les rapports des Commis- saires, dans leur gros livre qui bientôt ne sera connu que sous un titre déjà fameux, et sera appelé le livre des trois imposteurs, l'on cherche à pallier l'atrocité de cette incondui- te. Le conseil, dit-on, par la crainte qu'il ne restât pas assez d'argent pour le paiement des arrérages, et d'après la considération de quelques vices actes de la loi, n'a pas con- couru à ce bill. Cette coupable approba- tion aura de coupables approbateurs, qui pour l'excuser prétendront que le gouverneur par respect pour l'indépendance du conseil, ne devait pas s'intéresser à y faire adopter cette mesure. Quelle servile adulation chez ceux qui, imaginant cette futile et captieuse plaidoierie, ne réclament pas contre les re- proches déplacés que s'est permis le même homme vis-à-vis de la chambre d'assemblée ! Lequel des deux corps donc est constitué pour être indépendant du gouverneur, et le- quel pour l'abriter et lui obéir ? Le conseil n'est institué que pour être ployé, broyé et trituré, comme le voudront l'intérêt et la fantaisie du moment chez le pouvoir, qui l'a créé, sous la condition implicite de le trouver toujours obéissant et subordonné à ses fins. Le conseil doit être guidé par un instinct qui l'enchaîne à une suite certaine d'actions, que doit prévoir et prédire la puissance qui le ti- ra du néant. Quand donc un gouverneur aurait dit à ces automates : "Le cœur, si vous en avez, est chez vous tellement aride qu'il ne vous dit rien en faveur de la jeunesse en- tière de ce pays, soit. L'intérêt de vos maîtres ne permet pas que vous les livriez aux reproches, à la honte qui, dans le dix- neuvième siècle, les avilira, si par les aboie- ments de leurs chiens couchants contre les écoles, ils paraissent être les fauteurs d'une ignorance plus crasse que celle du neuvième

siècle, d'une ignorance égale à celle de la plupart d'entre vous." Cet avis, n'eût été qu'une caressante gronderie, moins humiliante pour eux que les tortures qui leur ont quelquefois arraché quelque lois favorable au pays, telle que celle d'une appropriation annuelle sous sir Francis Burton, malgré leur refus antérieurs, ou quelque contradiction bien tangible dans les vingt quatre heures, telle que la taxe sur les émigrés, rejetée un jour comme inconstitutionnelle et adoptée le lendemain comme voulue par les ministres ! Combien il faudrait n'avoir pas le cœur canadien, quelque nom que l'on portât, pour se faire le parasite et le suisse du château chargé par sa consigne de le défendre à tort et à travers, envers et contre tous, tant qu'il sera passagèrement occupé par lord Gosford, pour excuser son mutisme à l'occasion du bill des écoles ; pour avoir lu son apologie du conseil sur ce sujet, et ne pas admettre depuis ce temps au moins, pour ne pas proclamer hautement, que chaque journée du séjour prolongé de cet homme dans le pays, est une insulte et un cruel fléau dont nous ne pouvons demander notre délivrance avec trop d'ardeur. Que d'autres le flattent mensongèrement, comme il les aime et les abreuve traitreusement, pour les avilir, vous ne lui pardonnerez jamais, en songeant qu'il y a des centaines d'enfants organisés par la providence pour le dépasser en talents et en connaissances, que sa froide indifférence, ou ses distractions des affaires, ou son abandon au plaisir, auront privé des bienfaits de l'instruction, parcequ'il n'a pas su, ou n'a pas voulu faire un pas, ni dire un mot, pour que le conseil donnât votre argent, non le sien, au soutien de vos écoles. Le bill des jurés, celui de l'incorporation des villes, la complétion du canal de Chambly, en faveur duquel il n'a pas voulu se donner la peine d'écrire un message de pure forme, de peur de laisser sortir de la caisse quelque parcelle de votre revenu, qu'il était décidé à faire enlever par le parlement anglais, et une foule d'autres bonnes lois établies sous de mauvais gouverneurs, ont été rejetées sous celui-ci, sans qu'il ait fait le moindre effort pour les conserver, ni exprimé le moindre regret de les voir perdues.

Quant aux humiliations qu'il a dévorées, faut-il rappeler les bravades et les défis que lui ont portés les carabiniers ; la quiétude

philosophique avec laquelle il peut tous les jours lire et relire la liste des trois cents enrôlés de cette folle et coupable association, liste qu'ils lui ont fournie, pour le livrer à la risée puisqu'il n'a rien fait contre aucun d'eux, pas même contre ceux qui, portant des commissions d'officiers de paix, étaient si bien préparés à la guerre ? la moquerie authentique avec laquelle la magistrature l'a informé qu'elle mettait à néant sa proclamation, vû qu'il n'y avait plus de carabiniers, mais une bien simple et innocente légion britannique ; le petit mouvement d'amour propre qu'il ressentit pendant un petit moment, quand il a souhaité avoir les noms des magistrats, qui assistaient à cette solennelle délibération, pour, avec la plus dévote mansuétude, les réintégrer quelques jours plus tard sur une nouvelle commission de la paix, et prouver que pour eux, il aurait toujours dans le cœur le pardon des injures, et du sang innocent qu'ils ont tyranniquement fait répandre. Faut-il rappeler qu'après avoir eu l'appui d'une partie nombreuse des membres de la chambre, qui ont cru à la sincérité de ses promesses de réforme, qui dans l'attente qu'il avait fait naître, et qu'il n'a pas réalisée, de le voir améliorer le personnel des deux conseils, séparer les emplois accumulés, punir les fonctionnaires délinquants, avant de rencontrer de nouveau le parlement provincial, avaient été disposés à l'appuyer en attendant les réformes constitutives, qu'ils ont promis à leurs électeurs de demander et qu'ils ne sont pas, j'espère, disposés à abandonner, comme le dit, mensongèrement sans doute, l'intrigant Gipps, il a perdu en septembre dernier cet appui ? Faut-il rappeler qu'il est aiguillonné, par un homme assez peu clairvoyant pour l'avoir engagé à réunir le parlement à cette époque, quand d'après ses instructions, il était libre de ne pas le réunir, s'il ne devait attendre aucun succès de cette démarche, en lui assurant que la minorité était devenue majorité, et que bien d'autres seraient prêts à grouper tout comme lui, puisqu'il avait bien pu guérir de la démagogie la plus exaltée pour passer au servilisme le plus sincère, et qu'il n'y avait pas à douter qu'il aurait une session et de l'argent ? Un aveugle conduisait un aveugle ; ils sont tombés dans le fossé ; il n'a eu ni session, ni argent, il a ainsi exhibé une nullité d'influence qui dépasse celle d'aucun de ses prédécesseurs ?

Faut-il rappeler qu'il s'est mis hors d'état d'effectuer lui-même avec quelque chance de succès de changement dans le personnel du conseil législatif, pour lui donner quelque titre à la confiance du peuple ?

S'il avait pu éblouir et séduire par des nominations au moins équivoques, faites avant que ses dénis de justice et de réformes constitutives, son trépas des principes constitutionnels, en sollicitant l'intervention du parlement impérial, pour vous dérober le revenu public, eussent été connus, il aurait eu quelque moyen de faire tomber dans le piège, d'entraîner dans la maison des incurables, quelques citoyens influens. Mais aujourd'hui que les principes politiques de lord Gosford sont promulgués, quiconque y entre à sa nomination, doit bien comprendre qu'il y va pour appuyer ses doctrines. Sans cette publicité il aurait pu dire comme lord Aylmer, si vous croyez que l'élection du conseil législatif soit nécessaire au retour de la paix et du bon gouvernement, entrez y pour donner plus de poids à cette demande, quand elle sera appuyée par les deux chambres ; toute combinaison politique possible, est préférable à leur désunion continuelle. Il est clair, s'il ôsait l'avouer, que la combinaison politique qui plairait le mieux à ce whig libéral, à ce politique éclairé et profond, serait celle qui le débarrasserait de la Représentation toute entière et pour toujours, puisqu'il trouve juste de la dépouiller de son contrôle sur le revenu, sans lequel elle est moins que rien, moins que lui, et aurait moins d'influence sur lui, sur ses successeurs, et sur les employés publics, qu'il n'en a eu l'automne dernier sur les délégués de l'Assemblée. Il n'ignore pas que tout ce qu'il y a d'hommes influens et avec des intérêts permanens dans le pays, ont signé des requêtes, insistant sur l'indispensable nécessité de rendre le conseil électif. Il ne peut donc nommer personne de la majorité, qui ne consente, pour entrer dans un corps déjà nullifié par la déconsidération et la défaveur qu'il s'est justement attirées, à faire abjuration entre ses mains, des engagements qu'il avait pris pour le pays et avec le pays. Dès lors il troquera toute son influence pour la livrée du conseil. Il faut donc qu'il se rabatte à faire ses choix dans la minorité constitu-

tionnelle, ou dans quelque autre minorité obscure, d'hommes qu'il tirera de la tour politique dans laquelle ils ont toujours dormi loin de la vie publique, pour les insérer dans la pirie canadienne, cette contre-façon de bas aloi, d'une autre paire qu'elle-même ne vaut que peu. Qu'il en convienne, son administration est finie, son tour est passé, un autre gouverneur est devenu nécessaire pour passer aussi vite que lui, s'il veut étayer le système vermoulu ; pour se faire une belle et grande réputation, s'il veut le reconstruire à neuf, tel que les vœux, les besoins, la localité de colonies continentales voisines des Etats-Unis, le demandent ; tel qu'il puisse soutenir une comparaison favorable avec la structure de gouvernement la plus parfaite, que le génie et la vertu aient encore élevée pour le bonheur de l'homme en société. Le système colonial européen doit être refait et réformé ; ou la misère, la paralysie de l'esprit et de l'industrie, les haines et les dissensions en sont le résultat si naturel et si constant, que toutes les colonies ont les motifs les plus urgents d'avancer l'heure de leur séparation. Qui dit colonie, dit pillage et insolence chez les gouvernans, abaissement et pénurie chez les gouvernés. Les Etats-Unis ne peuvent avoir de colonies. Leur constitution pourvoit d'avance à ce qu'un territoire dès qu'il a 60,000 habitans puisse se constituer en un état libre et indépendant. Il devient le maître et l'arbitre absolu de son sort. Il n'a pas à craindre la nomination d'officiers, qui y seraient envoyés passagèrement, pour s'enrichir au galop, et aller digérer d'énormes richesses mal acquises à mille lieues de distance ; pour solliciter du gouvernement général, qu'il intervienne et donne à des monopoleurs étrangers les terres de l'état à un tiers du prix auquel il les vendra aux citoyens résidens ; pour qu'il dépouille la législature locale du droit de régler toutes ses dépenses locales quand et comme elle l'entendra ; pour qu'il altère et refasse les lois et coutumes locales sans y rien comprendre, et porte l'insécurité dans la jouissance des propriétés et l'incertitude dans l'administration de la justice.

Pour faire la paix, déclarer la guerre, et régler le commerce, le gouvernement gé-

néral, formé de délégations de chaque état particulier, décide souverainement. A part ces attributions restreintes, il n'a guères plus d'autorité sur le plus faible des Etats de l'Union, qu'il n'en a sur le plus puissant empire étranger. Quiconque vient s'établir dans une des souverainetés, ne peut avoir, pour la raison qu'il vient d'ailleurs, la prétention insultante pour la société à laquelle il vient s'aggréger, de dire, pas même d'imaginer, qu'une différence d'origine lui puisse donner droit à des privilèges spéciaux ; qu'il faut pour sa protection modifier les institutions que veut l'immense majorité native ; et mille autres extravagances que tous les Européens vont débiter dans toutes les colonies. Ce gouvernement est si bien réglé que les treize provinces toutes désunies et en querelles incessantes, quand elles étaient anglaises, se sont étendues sur un territoire quadruple de celui qu'elles occupaient ; ont quintuplé leur population, doublé le nombre de leurs Etats et formé vingt six souverainetés indépendantes groupées autour du gouvernement général, et qui se gouvernent avec infiniment plus de facilité, d'harmonie, d'ensemble, de puissance, de prospérité, qu'elles n'en ont jamais connues, qu'elles n'en auraient jamais pu connaître, si elles fussent demeurées dans la dépendance et la servitude coloniale. Ce gouvernement est si bien réglé par les limites connues et définies des attributions distinctes et séparées de toutes les autorités, qu'un égal nombre d'Etats nouveaux additionels, un continent entier, pourraient s'y adjoindre et s'y confédérer, sans qu'il en résultât le plus léger trouble dans le mouvement uniforme et le progrès continu de l'ensemble. Des accessions successives d'un état, puis d'un autre, n'y peuvent créer un hors d'œuvre, n'y glisser une pièce déplacée qui vienne heurter celles qui se meuvent dans une orbite régulière, dont rien ne les peut faire sortir. La place de qui que ce soit qui voudra s'y réunir, est marquée d'avance : c'est celle de l'égalité et de la fraternité, avec les plus libres associations qu'il y ait au monde. (applaudis.)

Cette union est séduisante, et la nôtre dans le moment actuel est humiliante. Est-ce à dire que de suite nous devons répudier l'une, pour épouser l'autre ? Dou-

cement ! Si cet arrangement était le seul qui pût rétablir la paix du ménage, oui, il y faudrait avoir recours. S'il est bien clair et bien établi, que la détermination de lord Russell est un plan fixe et arrêté auquel il donnera suite à l'avenir, à moins que nous ne nous soumettions à toutes ses exigences ; que les colonies sont conservées, non dans l'intérêt égoïste des peuples, mais dans celui du patronage et de la corruption ministérielle, l'histoire des anciennes plantations recommencera avec le même résultat inévitable. Les ministres whigs de Guillaume quatre ne le veulent pas plus, ce résultat, mais ne le préparent pas moins, que les ministres tories de George trois s'ils veulent faire revivre les prétentions tyranniques, que les immortels auteurs de la déclaration d'indépendance ont suffisamment réfutées, et que l'épée de Washington semblait avoir tuées et détruites, avec des circonstances assez humiliantes à l'orgueil aristocratique du parlement anglais pour laisser aux colons l'espoir qu'il n'entreprendrait jamais de les ressusciter. Il a dit qu'il ne taxerait jamais les colonies, en vue d'y créer un revenu ; qu'il n'entreprendrait jamais d'approprier leur revenu. Lord Gosford et lord Russell l'ont invité à mentir, à fausser ses promesses, et ils ont trouvé des hommes disposés à mentir, à foire à l'honneur. Il est vrai qu'ils leur ont assuré que la même détermination, si elle était emportée par une grande majorité, nous paraîtrait très sage ; que si elle n'était emportée que par une faible majorité, elle nous paraîtrait très folle. Il est toujours facile à un ministère noble appelé whig, d'avoir un point de rapprochement avec une opposition noble appelée tory. Il ne s'agit entre eux que d'un peu plus ou d'un peu moins d'art, dans le choix des moyens les plus propres à restreindre dans les bornes les plus étroites, les prétentions des peuples à participer à l'exercice du pouvoir. Celui des Canadas, auront-ils dit, dépasse les bornes dans lesquelles vous et nous voulons le renfermer. Passez nous une injustice contre lui, nous vous en passerons une contre quelque autre colonie. Cela fortifie toujours les bons principes de suprématie du parlement impérial, en faveur des amis que vous et nous y enverrons alternativement pour en faire l'exploitation. D'ail-

leurs, il n'y a aucun risque. Nos commissaires nous assurent que nous pouvons tout oser contre ces étrangers que nous n'avons jamais bien gouvernés, qui en conséquence ne peuvent nous estimer, mais qui, malgré cela, haïssent plus les Américains que nous, et par cette antipathie souffriront tout de notre part. Je n'en doute nullement, l'on s'aveugle en Angleterre par la folle supposition, que nous avons les plus violents préjugés contre nos plus proches voisins, et cette erreur est la cause principale du dédain avec lequel on s'enthardit à nous maltraiter de plus en plus violemment. Le gouvernement américain est le moins dispendieux qu'il soit possible de concevoir, et celui qui est le plus propre de tous à exciter l'émulation la plus avantageuse à l'état. Toutes les charges étant électives, elles y sont exercées par l'aristocratie naturelle, celle que la Providence donne aux sociétés pour leur bonheur, l'aristocratie des vertus et des talents, tandis qu'en Europe et ici elles sont exercées par les aristocraties contre nature de la naissance, de l'argent, de la bassesse intrigante, que l'enfer ou la folie ont données aux sociétés pour leur opprobre et leur malheur. Le gouvernement anglais, après nous avoir refusé les améliorations que nous avons sollicitées, conserve-t-il les mêmes titres que s'il nous les avait concédées, à cet appui que nous lui avons prodigué, quand le pays a été envahi par nos voisins ? L'on nous disait alors, que nos lois propres et particulières étaient placées sous la sauvegarde de l'honneur et de la puissance britannique et que toutes les libertés et franchises du sujet né dans la métropole étaient notre commun héritage. Aujourd'hui nos lois sont renversées, nous sommes des étrangers dans le pays de notre naissance, et ceux qui viennent d'outre mer prétendent à des arrangemens politiques qui doivent les protéger contre de mauvais frères. Tout l'art des commissaires n'a qu'un but, celui de perpétuer cette séparation des races, en la mentionnant avec affectation, en vingt occasions où il n'y avait pas lieu de le faire ; en laissant percer leur partiale prédilection pour leurs co-sujets Européens, et leurs étroites antipathies contre leurs co-sujets Canadiens. Rien dans la conduite de la chambre ne justifiait l'appréhension

feinte, qu'elle ne fut portée à abuser du pouvoir pour vexer la minorité. Cette maligne et fausse imputation, à laquelle ils ont donné tant de poids, se réfute assez d'elle-même par le seul fait que la chambre, qui a naturalisé tous les étrangers qui viendraient s'établir en Canada, prouve assez par cet acte de libéralité, qu'elle est incapable d'adopter la notion contradictoire de vouloir mettre obstacle à l'établissement naturel et de plein droit de co-sujets. Quiconque vient pour partager notre sort, et comme un égal, est un ami qui sera bien venu, n'importe quel est le lieu de sa naissance ; quiconque vient arrogantement décider à son gré de notre sort et de nos intérêts, et avec des prétentions affichées de supériorité, est un ennemi qui sera mal venu, n'importe quel est le lieu de sa naissance. Tout ce système de calomnie contre nous n'est inventé que dans l'intérêt des employés publics, du système vicieux qui les enrichit si fort, et appauvrit si fort la province ; qui est si favorable à leur irresponsabilité, et si nuisible à l'action libre, et impassible des lois. Enfin lorsqu'on voit le ministre porter en leur faveur des attaques si rudes aux principes les plus certains du droit public ! lorsqu'en les payant, il les affranchit de toute surveillance, de tout contrôle de la part des représentans du peuple, une foule de partisans détrompés n'abandonneront-ils pas un gouvernement qui organise l'arbitraire et le despotisme ? Il me suffit des résolutions adoptées par une aussi grande majorité de la chambre des communes asservie à la volonté du ministre, pour dire que jamais ce gouvernement, à moins que les radicaux ne parviennent au pouvoir, ne vaudra rendre justice au Canada ; que désormais le Canada ne doit plus s'abaisser à la lui demander, mais qu'il doit se préparer à se l'assurer. Mais, dira-t-on, la plus odieuse de ces résolutions, celle qui tend à vous enlever votre argent, n'est pas encore passée, ne faut-il pas attendre ? Qu'elle passe ou ne passe pas, nos démarches doivent être les mêmes. Les gouvernemens, celui de la marâtre, et celui de la colonie, l'ont proposée, l'ont voulue. Vous ne leur donnerez jamais votre confiance. Leur tort est complet, il est consommé, en autant qu'il a dépendu d'eux. Ils pourront être arrêtés, je ne l'espère

pas, n'en moins. Ils se sont trop avancés pour reculer de bonne volonté. Ils ne s'arrêteront pas d'eux-mêmes. Le peuple anglais les épia et les menace, ses nobles sympathies éclatent en notre faveur.

Dans les communes, l'élite des talens les plus distingués de l'Angleterre se sont élevés avec cent fois, mille fois, plus d'éloquence, que je ne le puis faire, en expressions d'indignation la plus amère contre l'atroce persécution que les ministres préparaient contre nous ; en dénonciations les plus propres à les avilir aux yeux de l'Europe, sur l'inconséquente contradiction qu'il y a dans leur politique, qui à la fin et après des siècles d'oppression contre l'Irlande infortunée, devient libérale, parce que l'Irlande se fait craindre ; qui est si basse et si rampante vis-à-vis de la Russie, qui aussi se fait craindre ; et qui est si injuste, arrogante, et dédaigneuse à l'égard du Canada, qu'ils ne craignent point. Ils ressentent l'indignité avec laquelle nous sommes maltraités, aussi vivement que nous le pouvons faire, et nous conseillent, avec plus de hardiesse que je ne le ferais d'employer de suite la résistance. Ils nous font des reproches, si nous n'y avons pas recours. Un membre du parlement, de la plus grande fortune, des plus beaux talens, des meilleurs principes, du dévouement le plus honorable à la cause du Peuple, à l'amour de la justice, à la liberté du Canada, s'est écrié en présence des ministres : „ Oui ! si vous prétendez consommer votre œuvre d'iniquité, c'est pour les Canadiens une obligation morale que de vous résister. Oui ! si le même sang coulait dans leurs veines, que celui qui a produit les Washington, les Franklin, les Jefferson, ils vous chasseraient de leur pays, comme vous avez été justement chassés des anciennes colonies. Il y a eu à Londres des assemblées, dans lesquelles le peuple a fait écho à ces nobles sentimens, à ces énergiques invectives contre de coupables ministres, à cette bienveillante sympathie pour vos souffrances, à ces encourageans avertissemens qu'il est de notre devoir et de notre intérêt de repousser la violence par la violence. Je dois le dire, ce n'est ni la peur, ni le scrupule, qui me porte à dire que l'heure n'a pas sonné, où nous devons répondre à cet appel.

Ce n'est pas la peur : si la nécessité y

était, la force du pays, dans son éloignement de l'Angleterre et sa proximité des Etats-Unis, pourrait effectuer cet objet.— Ce n'est pas le scrupule ; quiconque est familiarisé avec la connaissance de l'historique de la juste et glorieuse révolution des Etats-Unis, voit un concert si unanime des hommes les plus éclairés et les plus vertueux de tous les pays du monde, qui applaudissent à la résistance héroïque et morale, qu'opposèrent les Américains à l'usurpation du parlement britannique, qui voulut les dépouiller, et approprier leur revenu, comme il prétend aujourd'hui faire du nôtre, que se serait pour ainsi dire s'associer aux réputations les plus grandes et les plus pures des tems modernes, que de marcher avec succès dans la voie qu'ont tracée les patriotes de 74. La situation des deux pays est différente ; et nos amis d'Angleterre ne la comprennent pas, quand ils nous croient dignes de blâme, et une race inférieure, si nous ne résistons pas de suite. Je connais un peu mon pays, pour avoir étudié son histoire, pour avoir été par les circonstances, jeté depuis trente ans de la manière la plus active dans les embarras de la vie publique, décidé à y faire inflexiblement mon devoir tant que j'y serais engagé, indifférent quant à moi à y demeurer, ou plutôt désireux d'en sortir, si le triomphe des droits du peuple m'en donnait l'occasion favorable. Pendant ce long espace de tems, j'ai vu vos représentans sans cesse et sans relâche, assaillis tour à tour par les violences, les calomnies, les caresses et les artifices de l'exécutif, et de la presse vénale qu'il a soudoyée quelquefois directement, toujours par des préférences pour les impressions, souvent par les largesses de ceux à qui il a donné ou promis du gain ou des honneurs, sortir de chaque lutte victorieux, de chaque élection générale de plus en plus épurés et dévoués aux intérêts populaires. L'opinion publique s'est formée. Plus vous les avez vu maltraités, plus vous vous êtes montrés affectionnés et empressés à les prendre sous votre protection. Quiconque s'est détaché de la majorité de la chambre a fini par épouser les passions et les intérêts d'employés dont il avait prouvé la corruption et pressé le chatiment, il a perdu votre confiance. Le flot démocratique a coulé irrésistiblement

par une pente qui, devenant de plus en plus rapide, renversera sans violens efforts, les impuissans obstacles que l'on peut tenter de lui opposer. Dans ces circonstances, faut-il abattre, ou n'est-il pas mieux d'user, un mauvais gouvernement, par la résistance constitutionnelle que l'on peut, que l'on doit, lui faire éprouver en parlement ? Certains du succès des futures élections dans un avenir de plusieurs années, faut-il meurtrir l'arbre violemment le premier jour d'automne, avec des pierres et des bâtons, quand tout indique que les fruits tomberont au second jour ? Ceux qui commettent un vol qui justifierait en principe des mesures extrêmes, ont perdu en Canada toute influence morale. Vous avez vu avec quelle facilité vos représentans ont biffé les insolentes menaces de Stanley. Il est vrai qu'il s'en rappelle, qu'il exhale sa rage et ses projets de vengeance ; mais sa rage et ses projets sont impuissans, quand il n'est pas saisi du pouvoir, et ses trahisons à tous les partis, l'en ont probablement exclu pour longtemps. Néanmoins, si lui, ou ceux à qui il peut inspiérer ses préjugés et ses fureurs, redoublent d'effort contre nous, nous devons nous préparer pour être en mesure de les rencontrer, partout où ils voudront aller. S'ils marchent dans la voie de l'illégalité et de l'injustice, marchons d'un pas égal ou plus rapide dans celle de la résistance. Ils ont dans leur voie fait un pas, nous en ferons deux aujourd'hui dans la nôtre. Ils suffiront pour le moment ; ils nous en faciliteront d'autres pour la suite, s'ils devenaient nécessaires. (applaudissemens)

Il faut que le pécheur soit puni par où il a péché. Le gouvernement des nobles de l'Angleterre vous hait pour toujours ; il faut le payer de retour. Il vous hait parce qu'il aime le despotisme, et que vous aimez la liberté ; parce que vous avez cessé de lui envoyer de loyales adresses, et les avez remplacés par des remontrances et des protestations contre l'inconduite de ses employés au milieu de vous. Mais tout ce qui excite contre nous les persécutions du gouvernement, est ce qui excite les sympathies du peuple anglais, exprimées pour nous jusqu'à l'enthousiasme.

Nous étions faibles, parce qu'au milieu de nous, il y avait une portion nombreuse de nos concitoyens, qui avait le tort de

croire que le gouvernement de la métropole était plus éclairé, était à notre égard moins malveillant, était plus porté à la justice que celui de la colonie. Les voilà maintenant détrompés. L'un et l'autre subordonnent toute autre considération à celle de la soltitude pour leurs employés. Dans le tems où vous attendiez des réformes, l'administration actuelle appelle à la magistrature des hommes qui l'ont avilie, qui l'ont dominée, qui l'ont effrayée par l'appui qu'ils ont prêté à ces carabiniers, qui, s'ils avaient pu un jour faire du mal dans la ville, auraient été châtiés le lendemain par les campagnes ; elle y appelle des hommes, dont les mains encore rougies par l'effusion du sang innocent, n'ont pas été lavées par l'acquiescement d'un petit juré, et qui ont vu toutes les autorités civiles et judiciaires combinée pour les soustraire au procès sérieux qu'ils devaient subir. Elle renvoie siéger sur le tribunal un juge que l'ivresse en avait fait tomber. Elle soustrait au procès criminels qu'il devraient subir, des fonctionnaire prévaricateurs, qu'elle a convaincus de dilapidation, qu'elle a l'air de ne déplacer qu'à regret, en suspendant en leur faveur le cours de la loi. Et comment oserait-elle en effet punir sévèrement un crime qu'elle s'est permis sous un autre forme. Dans le pays, elle est la continuation de celles contre lesquelles vos plaintes ont été unanimes ; auprès des ministres, ses pernicieux conseils ont été plus désastreux. Elle ne peut donc demander votre confiance et votre argent, qu'après qu'elle aura obtenu, que vous exprimiez votre repentir des protestations, que vous avez signées depuis dix ans, et des élections libérales que vous avez faites ; qu'après que vous lui aurez dit, que vous êtes disposés à biffer vos signatures, à changer vos représentans, fidèles au mandat que vous leur avez donné. Je crois pouvoir lui dire, au nom des neuf dixièmes des électeurs, qu'elle vienne donc, si elle l'ose, faire ces extravagantes propositions. (applaud.)

Vous connaissez le mal que l'on veut vous faire, et ses coupables auteurs, délibérons sur les moyens de porter remède au mal, et d'en punir les auteurs. Vos oppresseurs vous refusent insolemment les réformes auxquelles vous avez droit. Combinons nous de plus en plus fortement pour les harceler et les contrarier dans tous leurs projets. Ils se croient la mission de vexer la majorité sous le prétexte men-

teur de protéger la minorité ; qu'ils continuent le système inconstitutionnel de gouvernement de minorité. Ceux de leurs fauteurs qui ne sont pas achetés, sont à la veille de voir, qu'il n'y a pas d'autre motif de persister dans cette absurdité, que la sale considération de leurs émoûmens et qu'ils sont incapables de tout sentiment plus relevé. L'or est le dieu qu'ils adorent, tuons leur dieu, nous les convertirons à un meilleur culte. Les réformes que nous demandons diminueraient les dépenses du gouvernement de vingt mille louis par an, voilà l'objection réelle des ministres à consentir à nos demandes. S'ils privent leurs amis ici de ce revenu, cinquante colonies et possessions diverses demanderont les mêmes réformes. Chacune d'elles séparément n'offrirait pas une grande diminution aux moyens de l'influence, c'est-à-dire, de la corruption ministérielle, mais les réformes étendues à toutes, restitueraient aux peuples des millions que la noblesse leur dérobe. Puisqu'ils ne veulent pas d'une restitution volontaire, qu'ils la fassent forcée. C'est l'avidité qui les rend insolens et coupables ; la pauvreté les convertira à la modestie. Nous pouvons bien vite leur arracher au-delà des vingt mille louis qu'ils reçoivent de trop ; et quand les ministres verront que nous avons repris la substance, ils cesseront de nous persécuter pour l'ombre. Il faut que nous fassions du bien à nous-même et à nos amis, et du mal à nos ennemis. Je serais loin d'invoquer la même maxime dans la vie privée : là il faut pardonner à son ennemi, et rendre le bien pour le mal. Mais un peuple doit repousser la persécution à tout prix, à tout risque et la rendre funeste à ceux qui se la permettent. (*Applaud.*)

Le revenu que l'on veut nous voler, se compose pour le s deux tiers, des taxes que nous payons chaque fois que nous buvons un verre de vin, ou de liqueurs spiritueuses, et une tasse de thé au sucre. Nos consommations en objet qui ne sont nullement de nécessité, sont plus fortes que celles que nous faisons en fer pour nous bâtir, défricher et cultiver nos terres, en cuir et en étoffes pour nous chauffer et nous vêtir. Une année portant l'autre, il n'est pas sorti assez de bled du pays pour payer ce qui a été importé de vins et de spiritueux. Il suffit de cette erreur pour nous appauvrir, et enrichir nos ennemis. Pour réformer efficacement ce désordre funeste, nous n'avons pas besoin de l'aide des Messieurs. Ils sont trop souvent des sensualistes qui tiennent plus à leur vin et à leur luxe qu'aux intérêts de la patrie. Dans tous les pays c'est la masse du peuple, ce sont les classes moyennes et les classes pauvres qui forment le revenu, ce sont les classes supérieures qui le dévorent. Ce ne sont nullement les quinze à vingt piastres de taxes que paient un très petit nombre de familles riches, de leur industrie, de leur crédit, ou de leurs vols,

qui grossissent le revenu, ce sont une, deux, ou trois piastres, que payaient volontiers cent mille chefs de famille, quand leurs Représentans en pouvaient régler l'emploi pour soutenir des écoles et améliorer le pays, qu'ils cesseraient bientôt de payer, quand on les insulte, quand on les vole. De la prétention du parlement anglais à vous arracher £140,000 sans votre consentement, découlera bien vite celle de vous arracher quoique ce soit que la cupidité des gouverneurs les portera à demander. Si vous admettez que cette intervention puisse être tolérée pour le vol de la plus petite partie de votre propriété, vous admettez que vous la souffrirez pour le vol de quelque portion que ce soit que voudra vous ravir un parlement, qui avait juré sa foi et son honneur de ne le pas faire. Et puisqu'il est disposé à devenir parjure quand le ministre l'exige, quel espoir nous resterait-il, qu'il s'arrêtât à quelque excès que le voulût pousser la même autorité ? Il vous a donné l'acte déclaratoire de 1778, par lequel il s'est engagé à ne pas approprier votre revenu. Par respect pour ce principe, il vous a donné il y a six ans l'acte de la première Guillaume quatre. Mais lord Gosford et lord Russell veulent qu'il s'abaisse à se contredire en le révoquant de fait dans les vœux de lord Russell, et expressément par une loi dans les vœux plus outrés et plus tyranniques de lord Gosford. Ils oublient quelle profonde fétrissure avait été imprimée au front des ministres de George trois, lorsque l'Acte déclaratoire de 78 fut passé. La plus belle et la plus forte armée que l'Europe eut encore vomie sur l'Amérique, venait de mettre bas les armes devant de simples milices américaines, sans organisation, sans discipline, devant de bons cultivateurs, comme il y en a encore, qui savaient aimer leur pays et tirer aux tourtes, qui n'étaient forts que de la justice de leur cause, mais qui ignoraient les premiers élémens de toute tactique militaire. Cette formidable armée anglaise était commandée par le général Bourgoyne, membre de la chambre des communes, qui après avoir aidé aux ministres, par son suffrage et ses discours, à préparer l'oppression des Américains, prêtait son bras et son épée par la compléter, et pour les écraser facilement, disait-il. Rien de plus insolent et de plus sanginaire que la proclamation qu'il jetait dans le public au moment de son entrée dans le territoire ennemi, en ne donnant qu'un court délai à ses habitans, pour venir mettre bas les armes devant lui, solliciter le pardon de leur rébellion, ou tomber sous les forces irrésistibles qu'il commandait, ou sous la hache et les tortures des sauvages ses alliés, trop nombreux, ajoutait-il, pour qu'il put restreindre leur fureur. Après toute cette jactance, lui-même après avoir perdu la moitié de son armée, mettait bas les armes devant ceux qu'il avait menacés avec une si brutale férocité

avant que fussent terminés les délais qu'il avait accordés à leur repentir. Ce fut un jour de joie pour les peuples, un jour d'effroi pour leurs tyrans, qui dans leur consternation passèrent le statut de 1778. Ceux qui en demandent la violation redoublent l'humiliation de l'Angleterre, en l'entraînant à reconnaître que ce ne fut pas la justice, mais la souffrance, qui lui fit proclamer cette charte des droits coloniaux qu'ils veulent aujourd'hui déchirer. (Applaudissemens.)

Est-il donc si pénible de se priver de quelques jouissances de luxe inutile de se priver de boire des liqueurs empoisonnées d'une taxe déformais odieuse, puisqu'elle doit avoir l'effet de nous rendre si méprisables, si nous la payons? Quels conseils nous ont donné ceux de nos amis qui ont si honorablement pris notre défense en parlement? Ils ont dit aux ministres: les Canadiens sauront vous punir, et se combiner pour appauvrir votre commerce et votre revenu. Ils sauront suivre l'exemple, aussi sage qu'honorable que leur ont donné les Américains. Ces dénonciations sont un conseil basé sur la connaissance qu'ils ont, de l'effet qu'il peut produire sur ce qui les entoure. C'est la marche qu'ont pris les Américains dix ans avant de combattre. Ils ont bien commencé, et ils ont bien fini, dans des circonstances semblables à celles où nous sommes placés. Nous n'en sommes qu'à bien commencer. Nous ne savons pas où s'arrêtera l'Angleterre, nous ne pouvons donc dire encore où s'arrêtera le Canada. (Applaudissemens.)

En mille sept cent soixante-quatre commencèrent les combinaisons contre le commerce de la métropole; l'encouragement à l'établissement de manufactures domestiques, les habitudes louables du travail et de la fuite du luxe, et dès lors l'augmentation de la fortune publique, le moyen, dix ans plus tard, d'employer tout ce qu'ils avaient gagné, tout ce qu'ils n'avaient pas prodigué sur du vin ou des soirées, qui ne peuvent jamais être une nécessité, sur du canon et de la poudre qui étaient devenus pour eux une nécessité. Nous pouvons espérer, qu'éclairés par cette exemple, la métropole ne nous réduira pas aux mêmes extrémités; C'est une espérance, non une certitude. Sans aller jusques là, leur exemple d'industrie et d'économie nous est utile pour les temps de calme, il nous est indispensable pour les temps de trouble. Quelque soit l'avenir incertain qui nous est réservé, le tems est venu où leurs premiers bons exemples de non consommation, sont bons à copier. Il faut un dogmatisme et un pédantisme plus que cynique, pour ne voir que du ridicule dans un moyen de légitime défense, que nous recommandent des contemporains infiniment éclairés et dévoués à notre cause, et qui fut si puissant et si efficace dans le temps passé; qui jeta le ministère dans des mouvements d'oscillation d'avant, poussé par sa con-

voitise du bien d'autrui, d'arrière par l'indignation du peuple anglais, qui ne voulait pas tolérer la moindre perte de ses gains pour ménager l'orgueil ministériel, ou pour accroître la trop grande influence, et la puissance oppressive de l'aristocratie, et qui enhardirent les colonistes à cette résistance salutaire qu'ils étaient éloignés de prévoir ni de vouloir, quand ils commencèrent leur organisation de comités, de correspondance et de non consommation.

Il est des hommes qui croient que des protestations et la non consommation sont des moyens insuffisants, et que les circonstances en demandent de plus rigoureux. Ceux là du moins sont bons Anglais, sont bons Canadiens, peut-être meilleurs que nous qui ne sommes pas prêts encore à les suivre, mais ceux qui cherchent à déverser du ridicule sur les moyens proposés comme trop violents; qui les rejettent sans en proposer de meilleurs, je ne puis me défendre de les soupçonner d'avoir par légèreté, par ignorance, par manie de contredire, ou par vanité, dépouillé le capot gris des Canadiens pour endosser la livree dorée du Château.

Messieurs, je vois ici des citoyens de toutes les paroisses du comté, j'y reconnais les influences solides, durables, méritées qui ont fait toutes les élections. Pesez les raisons que je vous donne, pesez celles que d'autres amis éprouvés vous donneront à l'appui des résolutions qui vont être lues, et dont ma conversation avec vous n'est que le commentaire. Si vous les trouvez bonnes, si vous les adoptez, je sais qu'elles deviendront à votre recommandation, d'après vos exemples et vos explications, la règle de conduite de vos concitoyens. Cela suffit à l'objet que nous devons avoir en vue, celui d'obtenir justice, avec le degré d'action qui suffira chaque jour à l'état de nos affaires; avec les moyens d'après le nouvel aspect qu'elles pourraient prendre d'accroître ce degré d'action: avec la détermination inflexible et persévérante de finir par avoir justice.

Je crois que nous devons prendre l'engagement de discontinuer l'usage des vins, eaux de vie, rums et de toutes autres liqueurs spiritueuses, importées et taxées. L'on trouvera l'avantage public et particulier dans l'abstinence de ces objets. Mais qu'au moins, ceux qui croient trouver de l'utilité dans l'usage des spiritueux, ceux qui veulent en faire usage prennent de ceux qui sont fabriqués dans le pays, plutôt que de ceux qui viennent du dehors. Vous, en particulier, cultivateurs, vous feriez par là votre bien. C'est une remarque que font tous les étrangers, que font les meilleurs cultivateurs parmi vous, qu'il y a une trop forte proportion de terres ensemencées en bled. Cela s'explique, par la circonstance que jusqu'à ces dernières années, les menus grains n'avaient pas un prix assez élevé pour dédommager des frais de culture. Les brasseries et les distille-

ries leur donneront cette valeur plus élevée. Les faire consommer aux bestiaux et aux troupeaux serait encore mieux, mais du moins en les vendant à un prix plus élevé, près de la demeure des cultivateurs de chaque comté, l'aisance générale sera promue. Lorsque les grains inférieurs n'avaient pas de prix, l'on mettait du bled sur une terre qui n'était naturellement propre à le produire abondamment, ou qui était mal en ordre, parce que la saison pressait trop pour lui bien donner toutes les préparations nécessaires. L'on avait une mauvaise récolte de bled, qui ne laissait pas de profit, là où l'on aurait pu en recueillir une excellente en seigle ou en avoine. Tout étant semé en bled, dans une mauvaise année, la perte était grande pour le pays. La variété des cultures est la meilleure amélioration à la terre, donne une plus longue saison pour les travaux, et pour chaque pièce de terre la semence qui lui convient le mieux. Si l'une manque, une autre réussit, et l'on ne peut pas éprouver autant de gêne que si tout manquait à la fois. Que ceux qui veulent amener cet heureux résultat et faire usage de boissons, prennent au moins les eaux-de-vie de leurs grains distillés, près de chez eux de préférence à celles qui viennent du dehors, qui sont empoisonnées souvent par des drogues nuisibles qui tuaient nos corps, empoisonnées maintenant par une taxe qui tuerait nos libertés, et flétrirait notre honneur. Ils diminueront un revenu souillé par l'usurpation. Ils feront leur propre bien, et le mal des ennemis de leur pays, de ceux qui consentent à recevoir le prix illégitime de leur asservissement. (*Applaud.*)

Quelques-uns vous crieront : mais c'est détruire le commerce. Je réponds en premier lieu, que si le commerce était inséparable du triomphe de nos oppresseurs, inséparable de notre dégradation, il faudrait détruire le commerce. Mais il n'en est rien. Nos efforts peuvent lui donner une nouvelle et une meilleure direction ; ils n'ont aucune tendance ni à le détruire ni à le diminuer. Ce qui sera épargné sur un article inutile ou dangereux sera employé à un meilleur achat, voilà toute la différence.

Le commerçant s'accommodera bien vite aux goûts du chaland. Il n'achètera pas les effets dont vous ne voudrez pas, il achètera ceux que vous rechercherez. Peu de personnes sont assez folles pour entasser des piastres pour le sot plaisir de les voir et de les compter, c'est pour le plaisir de les employer à de sages ou à de folles dépenses, à celles qui honorent ou à celles qui déshonorent. Formez des associations de paroisses, rendez-les plus nombreuses que vous pourrez ; dites aux divers marchands que vous donnerez la préférence aux produits Canadiens et Américains.

Ils deviendront les dépositaires de nos fabri-

ques et de celles de nos voisins au lieu de celles d'outre-mer. Il y aura des différences de prix et de qualité, et selon le goût et les ressources de chacun, les dépôts des marchands seront visités et leur trouble et leur aunaage seront payés et ils vous seconderont : dites aux aubergistes qu'après un court délai, pour qu'ils vendent ce qu'ils avaient avant ce jour de produits taxés, vous n'irez pas chez ceux qui ne vendront pas de préférence les eaux de vie des grains du pays, ils vous seconderont ; il suffira de votre appui donné à une maison, pour que les autres en fassent bientôt tout autant.

Quant aux sucres, la providence se déclare en faveur du pays opprimé, et nous en a donné une abondante récolte, qui aidera à beaucoup de pauvres, et nuira au revenu du mauvais riche, qui veut vivre d'un argent volé. Ce n'est pas par une vaine gloriole que je le dis, la résolution me paraît trop naturelle pour qu'elle ait beaucoup de mérite, j'ai de suite renoncé à l'usage du sucre raffiné, mais taxé, et acheté pour l'usage de ma famille du sucre d'érable. Je me suis procuré du thé venu en contrebande et je sais plusieurs personnes, qui en ont fait autant. J'ai écrit à la campagne pour me procurer des toiles et des lainages fabriqués dans le pays, et j'espère les avoir assez à bonne heure pour me dispenser d'en acheter d'importation. J'ai cessé de mettre du vin sur ma table, et j'ai dit à mes amis : Si vous voulez vous contenter de la poule au pot, d'eau, de bière ou de cidre canadiens, puis de propos bien pleins d'indignation, si par hasard la politique whig ou tory vient en question ; bien pleins de gaieté sur des sujets légers ; les plus variés que nous pourrions trouver sur le temps présent ou passé, surtout ce qui nous passera par la tête, allons, venez, et dinons sans un verre de vin. (*On rit et plusieurs voix s'écrient : c'est bien.*) Aux premiers momens, cet éloignement des usages reçus embarrasse, mais j'ai déjà appris en huit jours qu'il n'y a rien à quoi l'on s'habitue si aisément que de faire à sa tête, quand on a la conviction que l'on fait bien. (*Appl.*)

Multiplier nos troupeaux, pour avoir plus de laines, notre bétail pour le manger, pour bonifier la terre, pour tanner plus de cuirs, et avoir plus d'artisans qui mettront en œuvre des produits plus abondants ; semer plus de lin pour avoir plus de toiles ; et pendant nos longs hivers occuper utilement nos industrieuses et jolies concitoyennes, les entendre gaiement chanter au métier, et nous aider à affranchir le pays de taxes arbitraires : tout cela se fera bien vite dans tout le comté, si ceux qui sont ici présents le veulent. (*Oui, oui.*)

Dans d'autres comtés, d'autres hommes qui nous valent, et qui ne valent pas mieux que nous, en feront autant. Ne nous soucions pas des hommes timides que toute nouveauté effarouche, des égoïstes à qui le plus léger sacri-

face paraît impraticable, des hommes frivoles qui ne vivent que pour leurs plaisirs, des hommes vendus au pouvoir, qui ne distinguent jamais entre l'exercice légitime ou illégitime de l'autorité, qui la remercient quand elle leur donne du pied au derrière, qu'elle ait eu la bonté de ne pas le leur donner au ventre. Tous ces hommes, nous ne sommes pas faits pour aller avec eux, ni comme eux. Commençons notre association ; elle sera plus forte au second mois qu'au premier, et ainsi toujours de plus en plus. Nous sommes pris à l'improviste. Nous ne sommes pas aussi prêts à attaquer le revenu, que les intéressés ont été prêts à le ravir. D'honnêtes gens ne s'attendent jamais à tout ce que les méchants exécutent.

Du moment où sont devenus publics les rapports des commissaires, l'on a du sentir que les ministres, après avoir pris une démarche aussi inconsiderée, que celle de nommer une commission, dont la députation était une insulte à la Représentation du pays, seraient enchainés à suivre leurs recommandations les plus insensées pour ne pas s'exposer aux sarcasmes que la bizarrerie de leur choix était si propre à provoquer, si à raison de l'incohérence des idées de leurs commissaires, et de l'aigreur mal déguisée qui existait entre eux, le ministre se permettait un mot de censure à leur égard. Tous les refus de réforme indiqués par le trio ne me surprennent donc pas. La spoliation du revenu public recommandée par des hommes, dont deux sont sans lumières, et dont le troisième, qui qu'instruit, a paru à tous ceux qui l'ont connu comme ayant la tête un peu fêlée, est plus inattendue, et fait que dans ces premiers moments, il est beaucoup d'articles de nécessité, que l'on ne pourra se procurer en contrebande, et qu'il faudra acquérir de l'importation régulière. Mais après quelques semaines les contrebandiers viendront à nous, nous n'aurons pas besoin d'aller vers eux. Les cotons et les cuirs américains, bruts et ouvrés, les thés, les cafés, les tabacs, et mille objets divers de leurs manufactures, la librairie de France et les toiles d'Allemagne, se trouveront, quand nous leur voudrons donner la préférence, sur les tablettes des marchands, sans avoir payé à l'entrée. Le contrebandier en sait plus que nous : pendant qu'il occupe le douanier à examiner un ballot de prix pour en payer le droit, il trouve toujours moyen d'en faire passer plusieurs derrière son dos, qui ne payent pas de droits. La non-consommation des produits taxés ne peut pas être soudaine et universelle, mais si elle devient systématique, et voulue comme le demandent nos droits, notre honneur et nos intérêts, elle s'étendra graduellement de plus en plus, avec assez de rapidité pour punir et humilier nos persécuteurs.

Vous avez depuis plusieurs années signé des Requêtes au roi, aux lords et aux communes

dans lesquelles rappelant vos services passés pour la défense de la province en temps de guerre vous demandiez sécurité pour vos loix et vos droits en temps de paix. Vous n'avez plus de sécurité, pourquoi que ce soit, lorsque le parlement impérial persiste à vous imposer des loix que vous repoussez non seulement pour des cas, que la chicane peut représenter comme imprévus ; tels que l'acte des tenures, mais aussi pour les cas prévus dans lesquels il avait promis de n'en jamais passer. Tant que ces empiétations flagrantes subsisteront, personne n'espère, ne vous demandera de signer des pétitions pour des autorités qui, non seulement ne vous ont pas écoutés, mais qui vont redoubler leurs injustices. Quand ils auront fait quelquel'acte de réparation spontanée, il sera temps d'examiner si nous devons leur donner cette marque de confiance et de respect, que de leur faire quelque demande. Jusque là il y aurait honte et avilissement à leur présenter requête. Mais il est d'autres autorités à qui nous pouvons avec le plus juste espoir de succès faire de justes demandes, sans crainte de les voir dédaigneusement repoussées. C'est le congrès des États Unis. Tous les grains qui sont portés chez eux y sont taxés à leur entrée. Ce n'est pas contre nous en particulier que cette mesure était prise, elle était prise contre toutes les nations indistinctement, en vue d'avoir un très grand revenu pour payer la dette publique qu'ils avaient contractés pour résister deux fois aux violences de l'Angleterre. Cette dette publique est payée et le gouvernement de l'Union est presque le seul des gouvernements indépendants qui jouisse de l'incalculable avantage, de n'avoir pas de dette publique. L'hiver dernier nos frères reformistes du Haut-Canada ont préparé une requête au congrès pour lui demander que les bois, les grains et autres produits du Canada puissent être portés chez eux sans payer de droits, pour obtenir remise des droits, que les produits étrangers ont payé dans leurs ports, lorsqu'ils seront apportés aux nôtres. La première mesure le congrès peut l'effectuer seul. La seconde veut des négociations, qui auront plus de poids venant d'une République, que l'on craint, que de faibles colonies dont on se joue. Cette requête a été présentée et reçue : malheureusement il n'y avait plus que deux ou trois jours de session, il était trop tard pour qu'il fut possible d'avoir une décision. Néanmoins les lettres de personnes influentes ont appris qu'elles et d'autres membres du gouvernement américain étaient bien disposés à favoriser cette mesure. Maintenant pour envoyer un minot de bled en Angleterre, il en coute 36 à 40 sous. Le marchand qui l'achete est donc obligé de donner à celui qui le fait pousser 36 à 40 sous de moins, parce que les mangeurs sont si loin de nous. Depuis quelques années les villes et les manufactures

ont si vite grandi aux Etats Unis que les terres du voisinage ne peuvent plus les nourrir. Il y a donc là des bouches tout aussi bien qu'en Europe pour manger nos grains. Que nous en conterait-il pour les leur porter ? Pas plus de six à huit sols par minot. Si donc il n'y avait pas de droit d'entrée de trente sols par minot à la frontière américaine, nous y porterions notre bled avec nos chevaux et nos bateaux si nous le voulions. Qui gagnerait ces trente sols et les six à huit sols de transport ? L'habitant qui le voudrait faire, l'habitant pour qui est tout le travail de faire pousser le bled. Qui est-ce qui le gagne maintenant ? le marchand anglais qui le porte dans son navire. Il en est ainsi des autres grains, des bois et d'autres produits. A l'exception des propriétaires des vaisseaux d'Europe, nous avons tous le plus grand intérêt à avoir un marché voisin plutôt qu'éloigné pour y vendre les fruits de notre travail. Cette bonne requête à porter au Congrès vous sera offerte dans quelques jours pour votre signature et pour celles des autres comtés de la province. Elle est pour une fin si utile, que je serai des premiers à la signer avec plaisir ; aussi fier et joyeux de l'adresser à une autorité de qui j'espère justice et bienveillance, que je serais honteux d'en adresser à ceux de qui je n'attends plus les mêmes sentiments. (*Applaudissemens.*)

Mais pour faire signer cette requête ; pour former des associations qui encouragent l'établissement au milieu de nous de manufactures et de cultures nouvelles, qui engagent les tièdes à nous seconder dans nos efforts pour diminuer la consommation des objets taxés ; pour recueillir des renseignemens propres à éclairer sur le choix des objets dont il serait le plus utile de hâter la fabrication, ou la contrebande ; pour correspondre dans tous les comtés, dans les provinces voisines, en Angleterre, ou ailleurs, partout où nous trouverons de la sympathie, avec nos frères réformistes et radicaux, qui veulent la justice et la liberté pour les hommes et qui croient que les institutions électives sont les plus propres de toutes à procurer ces inappréciables bienfaits ; il est nécessaire d'organiser un comité de ce comté qui aura le pouvoir d'ajouter à son nombre à mesure qu'il deviendra utile de le faire. Une couple de personnes de chaque paroisse pourrait suffire pour établir dans chacune un comité auxiliaire. Si une semblable organisation s'effectue dans une grande partie de la province elle mettra dans nos efforts l'ensemble et le concert qui peuvent seuls les rendre efficaces.

C'est d'après l'aperçu des plans du ministère tel qu'expliqué par les résolutions de lord Russell, que nous proposons les mesures de précautions détaillées jusqu'à ce moment. Ces résolutions seront suivies d'un bill qui peut les modifier singulièrement, pour les rendre ou pires ou moins méchantes. D'après le caractè-

re de ce bill, il faudra des repressailles plus ou moins fortes. Dans tous les cas une réunion nombreuse élue dans les assemblées de comté devrait dans un tems peu éloigné siéger en convention, pour signaler toute l'étendue du mal que serait de nature à produire la nouvelle intervention parlementaire, et indiquer avec poids et autorité le choix des mesures additionnelles les plus propres à en faire manquer le but. Tous les membres de l'assemblée et du conseil, qui auront pris part aux réunions dans lesquelles le peuple se concerta et se combina contre la coercition, qui y donneront leur adhésion, seraient de plein droit membres de la convention. Quelques uns voudraient que ces personnes seules formassent cette assemblée. Dans les tems ordinaires et pour l'œuvre de législation qu'elles doivent remplir avec les autres parties co-ordonnées de la législature, elles sont peut-être en assez grand nombre.

Pour des circonstances extraordinaires, quand il s'agit de se charger d'une responsabilité nouvelle de proposer des mesures qui ne peuvent dans les commencemens avoir d'autres sanction que celle de la confiance, ces personnes ne sont peut-être pas assez nombreuses ; elles doivent désirer s'aider des lumières et du patriotisme d'associés que leur donneront les assemblées de comté. D'ailleurs il serait difficile d'espérer de les réunir toutes. Plusieurs qui en chambre soutiendraient avec énergie les droits de la patrie, parce qu'ils ont délégation spéciale de la faire, pourraient s'embarrasser des subtilités de la chicane et hésiter à remplir le même devoir, dans une réunion où ils ne seraient pas convoqués par proclamation. Quelques-uns peuvent avoir cru, que s'adresser au parlement pour qu'il nous facilitât les réformes constitutives que nous avons demandées, était reconnaître la compétence de ce tribunal et le revêtir du droit de prononcer en dernier ressort ; qu'il ne s'agit plus d'examiner si sa décision est juste ou inique, mais qu'il faut s'y soumettre, comme ayant force de chose jugée. L'individu qui aura été souvent en procès, n'aura souvent eu de son avocat que ces tristes paroles pour toute consolation, et il dira qu'il faut supporter le tort fait à son pays par une décision injuste, avec la même résignation qu'il supporte le tort que lui fait la chose mal jugée. — Il ne se réunirait pas à une convention où l'on maintiendrait qu'une nation n'a pas d'autre juge en dernier ressort que Dieu, et qu'elle ne peut déléguer à aucune autorité sur la terre, le droit de la mal juger. De l'absence de partie des membres dans une telle convention l'exécutif et tout ce qui en dépend intrigueraient et argueraient pour prouver que la réunion d'une portion et non du tout rend nulles ses recommandations jusqu'à ce quelles soient débattues pour être validées ou infirmées en session régulière. Mais une partie du peuple

(et je crois que la grande majorité ne veut pas se laisser avilir et dépouiller) ne veut pas pour se mettre en mesure de réclamer avec quelque efficacité, attendre le moment choisi par l'exécutif pour réunir le parlement. Elle appellera par des élections spéciales ceux qu'elle trouvera être dans la disposition de prendre de suite des précautions protectrices; qui seront disposés à s'assembler et s'ajourner à telles périodes que le demandera non l'exécutif mais le progrès en Angleterre de l'empîétation.— Une délégation de quelques unes des personnes ici présentes devrait donc être choisie pour se réunir à cette fin à ceux des représentans et des membres du conseil qui croiront comme vous qu'il faut prochainement délibérer en convention sur la situation nouvelle où nous peut jeter le bill de lord Russell.

Je vous expose quel est à peu près l'ensemble d'une douzaine de résolutions qui vont vous être lues, et les motifs pressans qui me portent à croire qu'elles méritent votre approbation et votre appui cordial. (*Applaudissemens.*)

Les représentans pourront-ils être asservis à ce degré d'humiliation que de voter de l'argent, lorsqu'ils ne le peuvent plus faire librement, lors que la déclaration officielle du gouverneur sera la formule obligée : « messieurs, sa majesté attend de votre libéralité que vous donnerez les subsides ordinaires au soutien de son excellent gouvernement » et qu'il sera sous-entendu, si vous ne le donnez pas, nous l'arracherons.— Se prêtera qui voudra à cette simagrée deshonorante pour le comédien qui la prononcerait d'un air de sincérité et d'un ton de gravité, et pour les esclaves tremblans qui le recevraient d'un air de respect. Ce rôle n'est pas celui qui convient à la Représentation du Canada; ce n'est pas celui que l'on en peut craindre à moins qu'elle ne dégénère bien à l'avenir; à moins qu'elle n'abjure les engagemens qu'elle a si solennellement pris depuis un nombre d'années.— Notre revenu entamé par le parlement britannique, les représentans qui sous le poids de cette usurpation donneraient un sou au gouverneur qui l'a provoquée, deviendraient ses complices et ses instrumens pour établir votre servitude. Il vaudrait bien mieux n'avoir pas du tout de Représentation, que d'en avoir une qui serait à délibérer sur des objets de législation, avec le sentiment qu'elle n'est pas libre de dire oui, ou non, sur chacune des propositions qui peuvent être faites en faveur d'intérêts adverses à ceux de ses constituans. (*Applaudissemens.*)

Ceux qui font le malheur du pays qui ont exercé le pouvoir si abusivement, qu'ils ont porté la conviction dans tous les esprits, que le déplacement de quelques hommes coupables ne serait qu'un insuffisant répit aux souffrances de la société; qu'il n'y a qu'un changement de système qui puisse créer une responsabilité,

sans laquelle les remplaçans seraient pervertis et bientôt aussi criminels que les remplacés; ont l'insolence de dire quelquefois aux réformateurs : que n'allez vous ailleurs jouir des institutions que vous trouvez si belles? C'est parceque nous les trouvons si belles que nous voulons rester au pays pour les lui procurer.— C'est parceque d'anciennes colonies anglaises ont joui du droit d'être leurs gouverneurs, leurs conseillers législatifs et exécutifs, leurs juges, leurs magistrats, leurs officiers de milices, que le peuple a droit à toute cette étendue de privilèges, quand il la désirera. C'est parcequ'au moment où le ministère anglais s'appête à une violence, qui détruit pour toujours tout sentiment d'estime et de confiance pour les hommes de sa caste pris en masse, l'un d'eux admet qu'ils ne doivent pas s'opiniâtrer à gouverner ce pays contre la volonté de la majorité, et que si elle persiste dans ses instances, il sera du devoir du parlement de finir par y procéder, que j'espère, quoique faiblement, que nous avons le moyen d'obtenir plus que nous n'avons encore demandé et successivement tout ce que nous demanderons. Tant que cet espoir sera celui d'une grande partie de la société, il faudra se renfermer dans des mesures analogues à celles que nous prenons aujourd'hui; s'il s'éteint tout à fait, les circonstances décideront de celles qu'alors il faudra adopter. Mais je suis sûr de vous comme de moi-même. Les principes qui m'ont invariablement guidé depuis trente ans, chaque nouvelle vexation contre mon pays n'a fait que les fortifier, et vous et moi nous ne cesserons de demander justice pleine et entière, à bon poids et à bonne mesure comme le peuple le veut et l'exige, et non pas goutte-à-goutte dans le mesquin petit détail, qui suffit à la capacité et à la bonne volonté pour nous qu'ont eue tous les gouverneurs et tous les ministres depuis lord North jusqu'à ce jour. Dans la vie publique les circonstances m'ont mis en lutte pendant trente ans avec la plupart des gouverneurs, et dès lors avec la foule innombrable et insatiable des flatteurs et des parasites qui attendent toute leur importance et leur aisance des faveurs du maître, parcequ'ils ne trouvent aucune ressource en eux mêmes, où n'apprécient pas ce qu'il vaut, le premier des biens, l'indépendance de l'esprit et du caractère. Delà des ennemis politiques violents et en grand nombre. Il n'y a rien à quoi l'homme public quand il est sincère, doit demeurer aussi indifférent. Il en doit être fier et réjoui plutôt qu'attristé.— Et pour moi j'espère, quelque besoin que je puisse avoir de me corriger sous d'autres rapports, que je vivrai jusqu'au dernier moment dans la profession de foi politique que pendant tant d'années, qu'au milieu d'autant d'animosités, je n'ai jamais cessé de confesser. (*Applaudissemens prolongés.*)

FIN.

BNQ



C 000 334 266